

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 02/04/2021

RENFORCEMENT DES MESURES SANITAIRES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

La situation sanitaire dans le Territoire de Belfort continue de se dégrader comme en témoigne les indicateurs de circulation virale, avec un taux d'incidence qui a été multiplié par 3,5 en l'espace d'une vingtaine de jours seulement. Le taux départemental d'occupation en réanimation est également en hausse et atteint 80 %.

Dans ce contexte épidémique tendu, Jean-Marie Girier, préfet du Territoire de Belfort, rappelle les règles en vigueur, à savoir que le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du périmètre de la ville de Belfort, et que tout événement ou rassemblement de plus de 6 personnes organisés sur l'espace public est strictement interdit.

En outre, à l'exception des manifestations revendicatives déclarées, et afin de limiter les brassages de population, l'ensemble des événements organisés dans l'espace public devront être annulés.

Enfin, Monsieur le préfet renforce les [mesures nationales](#) visant à freiner la propagation du virus et appelle chaque terrifortain et terrifortaine à la vigilance collective et au civisme.

Ainsi, et afin de limiter au maximum les rassemblements de personnes pouvant consommer de l'alcool (et donc favoriser la propagation du virus par le non-respect des gestes barrières) sur les places, dans les parcs et jardins ou à proximité des commerces, le préfet du Territoire de Belfort interdit, par arrêté préfectoral du 2 avril 2021, toute consommation d'alcool sur la voie publique et la vente à emporter dès ce samedi 3 avril et jusqu'au dimanche 2 mai inclus.

Aucune tolérance ne sera accordée par les forces de l'ordre qui veilleront à l'application de l'ensemble des mesures sanitaires, en procédant à des contrôles renforcés et à des verbalisations le cas échéant. Pour rappel, toute personne ne respectant pas ces restrictions s'expose à une amende de 135 euros, pouvant monter jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive.

A l'approche du week-end pascal, le préfet du Territoire de Belfort appelle chacun à respecter l'ensemble des mesures prises et à appliquer en toute circonstance les gestes barrières.

La responsabilité nous impose de tenir encore quelques semaines, et face au virus chaque geste compte.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr

Direction du cabinet